

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le



ID : 974-249740101-20251210-2025_161_BC_30-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 décembre 2025

Nombre de membres en exercice	: 16	L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE HUIT DÉCEMBRE à 14 h 00,
Nombre de présents	: 14	le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,
Nombre de représentés	: 1	en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
Nombre d'absents	: 1	présidence de M. Emmanuel SERAPHIN, Président.

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET
AFFAIRE N°2025_161_BC_30 <i>Prolongation du projet de coopération “Esprit Beach” porté par l’association 974 Action</i>

Nombre de votants : 15

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
2 décembre 2025

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
15/12/2025

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

ETAIT ABSENT(E) :

Mme Huguette BELLO

ÉTAIENT REPRÉSENTE(E)S :

M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

**AFFAIRE N°2025 161 BC 30 : PROLONGATION DU PROJET DE COOPÉRATION “ESPRIT BEACH”
PORTÉ PAR L’ASSOCIATION 974 ACTION**

Le Président de séance expose :

1. Contexte général

Dans le cadre de sa politique de coopération internationale, le Territoire de l’Ouest (TO) soutient depuis plusieurs années le projet « Esprit Beach », porté par l’association 974 Action.

Ce programme a pour objectif de développer des actions sportives, culturelles et environnementales sur les littoraux de la Réunion, de Madagascar et des Comores, en lien avec les acteurs locaux, afin de dynamiser les espaces côtiers et de sensibiliser les populations à la préservation du littoral.

Le projet contribue directement à la mise en œuvre de la stratégie de coopération du TO adoptée en 2023,

2. Rappel des engagements du TO en 2025

Par délibération du 7 avril 2025, le Conseil communautaire a autorisé le Président à signer une convention de partenariat avec l’association 974 Action pour le financement et l’accompagnement du programme d’actions 2025.

Ce programme visait à :

- Renforcer les activités sportives et d’éducation environnementale autour des plages partenaires ;
- Appuyer la coopération entre les acteurs concernés

3. Difficultés rencontrées en 2025

La mise en œuvre opérationnelle du programme 2025 n’a pu être réalisée dans les délais prévus, en raison de plusieurs contraintes indépendantes de la volonté du porteur de projet :

- Changement institutionnel : élection d’une nouvelle équipe municipale à Sainte-Marie (Madagascar) en décembre 2024, nécessitant une phase d’ajustement des priorités et de redéfinition des modalités de partenariat ;
- Contexte administratif : procédures prolongées pour la création d’une structure locale de droit malgache destinée à encadrer les actions sur place ;
- Contexte socio-politique à Madagascar : mouvements sociaux au second semestre 2025 ayant perturbé les déplacements et les activités prévues.

Ces éléments ont conduit à un report de la programmation des actions sur l’année 2026.

4. Proposition de prolongation du projet sur 2026

Afin de permettre la réalisation complète du programme initialement prévu et de garantir la cohérence du partenariat engagé, il est proposé de prolonger la convention de coopération jusqu’au 31 décembre 2026.

Cette prolongation permettra :

- D’achever les démarches administratives et partenariales engagées en 2025 ;
- De déployer les actions prévues dans un cadre institutionnel stabilisé ;
- De consolider la dynamique de coopération et de visibilité régionale du TO dans la zone océan Indien.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/11/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 12/11/2025.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER l'avenant n°1 de prolongation du projet de coopération “Esprit Beach” portée par l'association 974 Action sur l'année 2026;

-AUTORISER le Président à signer l'avenant correspondant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président